



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109704

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2026

ÉDITÉ LE

14/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 5 100

Raison sociale : C.D.R MAINTENANCE

Sigle : C.D.R. MAINTENANCE

46 RUE DE METZ
57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ 2006B994

Téléphone : 03 87 30 30 64

Fax :

Portable : 06 80 72 70 12

Siret : 492 058 490 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4023679

Site Internet :

E-mail : cdr@cdrmaintenance.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 157128730 J-MCE-002

Responsabilité légale :

GODIN CHRISTIAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 157128730 J-MCE-002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2024
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.